



Règlement Intérieur 2024/2025

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 6 à 12 ans

Animations aux Pieds des Immeubles (API) 6 à 13 ans

Accueil de Loisirs Maternel (ALM) 2 ½ à 6 ans, enfants scolarisés en écoles maternelles

Accompagnement à la Scolarité (CLAS) enfants scolarisés en écoles primaires

Accueils périscolaires (APS) enfants scolarisés en écoles maternelles et primaires

Mot d'accueil

Le Centre Social et Culturel Victor Schoelcher est une structure dont l'un des objectifs consiste à encourager la démarche participative des habitants de Cronenbourg.

A ce titre, c'est un lieu de rencontres et d'échanges entre des personnes d'âges, de cultures et de milieux socioprofessionnels différents.

Dans le cadre du projet social 2023-2026, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, les axes prioritaires sont les suivants :

- **Développer le « Aller vers » afin de mieux associer les habitants aux actions.**
- **Développer le lien social en s'appuyant sur la diversité, richesse de notre quartier.**
- **Développer l'accueil, l'écoute et la convivialité entre autres en direction des nouveaux habitants.**

Nos accueils sont des lieux d'animation, de socialisation et de partage d'activités pour les enfants âgés de 2 ½ ans à 13 ans. Ils sont encadrés par une équipe d'animation motivée et expérimentée, présente au plus près des habitants de Cronenbourg, pour les impliquer dans les actions et les projets.

Nos animations se déclinent autour d'ateliers d'expression, de création, de jeux, de sorties sportives, artistiques et culturelles, de cuisine et de goûters philosophiques...

Afin de remplir au mieux ces fonctions, les équipes d'animation s'appuient sur les projets pédagogiques disponibles sur chaque site.

L'essentiel étant que le bien-être de l'enfant soit assuré dans le respect des personnes, des lieux et des règles.



I. Le fonctionnement et le projet pédagogique

1 Les horaires d'ouverture - les lieux d'accueils – les tarifs

1 L'ALSH, dans les locaux du CSC Victor Schoelcher :

- *les mercredis et les vacances scolaires : Toussaint, Hiver, Printemps*

avec repas journée de 7h45 à 18h15, sans repas journée

de 7h45 à 11h30-12h de 13h30-14h à 18h15

les accueils se font entre 7h45 et 9h30 et entre 16h30 et 18h15,

MERCREDIS-VACANCES. JOURNEE ALSH (6-12 ans) + suppléments de 4,50 € à 16 € selon les sorties

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
	9,67 €	10,43 €	11,15 €	13,18 €	14,71 €	18,63 €	20,56 €	20,56 €

Repas tarif unique : 6,30 €

- *Eté jusqu'à mi- août Forfait à la semaine avec ou sans repas*

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
Sans repas	54,46 €	58,28 €	62,86 €	76,10 €	85,77 €	108,42 €	123,18 €	123,18 €
Avec repas	80,12 €	83,93 €	88,52 €	101,75 €	111,42 €	134,07 €	148,83 €	148,83 €



2 l'ALM dans les locaux de l'école maternelle Langevin, 6 rue Langevin:

- *les mercredis et les vacances scolaires : Toussaint, Hiver, Printemps*
avec repas journée de 7h45 à 18h15, sans repas journée de 7h45 à 11h30-12h de 13h30-14h à 18h15
les accueils se font entre 7h45 et 9h30 et entre 16h30 et 18h15,

MERCREDIS-VACANCES. JOURNEE ALM (3-6 ans)

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
	1,93 €	4,43 €	7,23 €	9,77 €	12,22 €	13,54 €	14,86 €	14,86 €

Repas tarif unique : 6,30 €

- *Eté jusqu'à mi- août Forfait à la semaine avec ou sans repas*

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
Sans repas	9,65 €	22,15 €	36,15 €	48,85 €	61,10 €	67,70 €	74,30 €	74,30 €
Avec repas	34,85 €	47,35 €	61,35 €	74,05 €	86,30 €	92,90 €	99,50 €	99,50 €

Attention : Les enfants inscrits à l'ALM doivent être scolarisés.



Dans un souci de bien être pour vos enfants, veuillez trouver ci-joint la liste des affaires à fournir **OBLIGATOIREMENT** pour l'accueil de vos enfants.

- 1 change complet quel que soit l'âge de vos enfants, un petit accident est si vite arrivé
- 1 paire de chaussons ou crocs (surtout l'été) **pour l'ALM**
- 1 casquette ou un chapeau en cas de soleil, vos enfants ne sont pas à l'abri d'une insolation
- 1 k-way en cas de pluie
- 1 goûter pour 10h et 16h, 1 gourde d'eau

Si toutes ces affaires ne sont pas fournies, nous n'accepterons plus vos enfants.

3 L'API, à l'Aquarium, au Parc de la Bergerie, sur les places du quartier...

- *Les vacances d'Été jusqu'à mi-août* **Les horaires se font en fonction des activités proposées**

4 Le Point Vert ALSH pour les 6 à 16 ans, au Plan d'eau de Brumath, accueil au CSC

- *Pendant tout l'été* Forfait à la semaine, de 8h00 à 18h00



5 L'accompagnement à la scolarité : CLAS 12 € pour l'adhésion et l'année

Horaires de **16h30 à 18h15**

L'école **Gustave Doré** : Les jeudis et vendredis à l'école.

L'école **Camille Hirtz** : Les lundis et mardis à l'école.

L'école **Paul Langevin** : Les jeudis et vendredis au CSC Victor Schœlcher.

L'école **Marguerite Perey** : Les lundis et mardis au CSC Victor Schœlcher.

L'école **Charles Wurtz** : Les lundis et mardis au CSC Victor Schœlcher.



6 Les accueils périscolaires :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis **7h30 à 8h30 , 16h30 à 18h15** à l'école **C. Hirtz**
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **16h30 à 18h15** pour les écoles élémentaires **Paul Langevin, Marguerite Perey et Charles Wurtz ; dans les locaux du CSC.**
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **16h30 à 18h15** pour les écoles maternelles **Marguerite Perey et Charles Wurtz ; dans les locaux du CSC.**

PERISCOLAIRE : ACCUEIL DU MATIN FORFAIT SEMAINE

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
	4,48 €	6,21 €	7,33 €	8,45 €	10 ,13 €	11,21 €	14,05 €	14,05 €

PERISCOLAIRE : ACCUEIL DU SOIR FORFAIT SEMAINE

QF mensuel	0-368 €	369-471 €	472-630 €	631-876 €	877-1105 €	1106-1358 €	+ de 1359	Non STG
	6,11 €	7,74 €	8,55 €	12,88 €	14,25 €	18,07 €	19,90 €	19,90€

Retards : Les parents sont tenus de chercher leurs enfants à 18h15 au plus tard. Une majoration de 15 € après 3 retards. Au 5^{ème} retard, une majoration de 25 € à chaque dépassement constaté.

En cas de grève des écoles, la structure n'accueille pas les enfants en temps scolaire et périscolaire.

2. Le projet pédagogique

- Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. Il résulte d'une préparation collective et traduit l'engagement de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.
- Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement, il sert de référence tout au long de l'action.
- Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Cette année 2024/2025 : Nous entamerons une découverte du « théâtre », expression corporelle, jeux dramatiques, improvisation, avec des ateliers et visite de lieux de spectacle.

Des projets et activités autour du livre sous toutes ses formes seront à voir et à entendre.

Sportons-nous bien ensemble, nous croiserons jeux sportifs, collectifs et alimentation. Nous enrichirons nos activités au fil des saisons en lien avec les enjeux environnementaux.

Des activités où les enfants font appel à leur imagination et à leur créativité.

Ils apprennent également à se concentrer, à enrichir leur capacité d'expression et à prendre des initiatives.

Le projet pédagogique, ainsi que les modalités d'accueil et d'organisation sont disponibles auprès des équipes de direction, n'hésitez pas à le demander.

II. Les formalités administratives d'inscription

1. Les conditions d'admission

Les enfants de 2 ½ **(s'ils sont scolarisés à l'école maternelle)** à 13 ans peuvent être accueillis.

2. Le dossier d'inscription

L'inscription pour la rentrée se fait en ligne sur le site :

<https://cscvictorschaelcher.centres-sociaux.fr/wp-admin/>

La famille de l'enfant doit produire un document attestant qu'il a satisfait aux obligations concernant les vaccinations et des renseignements d'ordre médical (fiche sanitaire de liaison, certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, ...)

A télécharger sur le site

- La fiche sanitaire de liaison
- Le mandat de prélèvement

Il faudra joindre au dossier d'inscription :

- 1 photo,
- Les vaccinations du tétanos
- Le n° allocataire CAF, le **quotient familial, à actualiser** ou une photocopie de l'avis d'imposition,
- L'assurance extrascolaire de l'enfant
- **En cas de divorce ou de séparation**, une photocopie du jugement (pour connaître les droits de garde) ainsi que le montant de la pension alimentaire sont également demandés.
- **En cas de changement** (adresse, n° de téléphone du domicile ou du lieu de travail, revenus, situation professionnelle ou personnelle, ...) les parents s'engagent à les communiquer à la structure pour que celle-ci puisse les prévenir rapidement en cas d'urgence.
- Un RIB

Les frais pour rejet de prélèvement vous seront facturés 12,50 €

Ce dossier est à renouveler lors des inscriptions pour chaque nouvelle année scolaire.

Les inscriptions ne seront prises en compte que selon les places disponibles.

IMPORTANT

L'enfant ne pourra être accueilli au sein de notre structure que si le dossier d'inscription est complet et sous condition d'être à jour de paiement.

3. Les programmes d'activités

Ils seront disponibles au CSC Victor Schœlcher et dans les différents lieux d'accueils, chaque mois durant l'année scolaire, sur le compte Facebook enfance et le site internet du CSC V Schoelcher.

III. La participation des familles

L'adhésion

Une adhésion est demandée par famille pour être membre de l'association, elle est obligatoire, elle est valable du 1er septembre au 31 août. Elle est à payer une fois par an et par famille et celle-ci vaut pour l'ensemble des activités proposées par le Centre Social et Culturel Victor Schœlcher.

L'adhésion, fait de vous un membre de soutien dans le quartier de Cronenbourg. Elle vous permet de prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale annuelle.

1. Les frais d'accueil

Les tarifs appliqués sont mentionnés dans les plaquettes d'information, ils sont calculés en fonction de votre quotient familial.

Sans pièces justificatives produites, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Le paiement se fera par prélèvement bancaire automatique ; il prendra effet tous les 7 du mois.

Les informations concernant l'absence ou la présence de l'enfant sont à signaler à l'équipe de direction des accueils.

Les moyens de paiement : Par prélèvement, virement, chèques vacances ou tickets CESU

Les défauts de paiement

- **En cas de rejet du prélèvement, les frais financiers causés par ce rejet, 12,50 € seront facturés aux familles.**
- **En cas de non paiement, et après 2 rappels infructueux, le CSC pourra, en cas de mauvaise volonté évidente, mettre un terme à l'accueil de votre enfant.**



2. Les absences

Les absences doivent être signalées par SMS au numéro de l'accueil concerné (cf dernière page)
Annulation des repas, la veille avant midi.

Un préavis d'un mois est obligatoire par écrit, mail ou SMS pour toutes désinscriptions aux activités.



3. Les inscriptions

Pour les accueils périscolaires forfait à la semaine - l'ALM et L'ALSH des mercredis et vacances, les réservations sont fermes et définitives à l'inscription, **attention places limitées.**

Toute absence sera facturée, sauf absence justifiée : Maladie - avec certificat médical dans la journée, classe verte, ... En cas d'absence non justifiée, la journée reste due.

Pour les inscriptions des vacances merci d'envoyer un mail à : enfance@csc-schoelcher.fr

- Pour les vacances de Toussaint 2024 les inscriptions **du 16/09 au 04/10/24**

Les Accueils de Loisirs ne sont pas assurés durant les vacances de Noël

- Pour les vacances d'Hiver 2025, les inscriptions **du 06/01 au 24/01/25**
- Pour les vacances de Printemps 2025, les inscriptions **du 03/03 au 21/03/25**
- Pour l'année scolaire 2025/2026 les inscriptions **du 07/04 au 20/06/25**

Via le lien : <https://cscvictorschuelcher.centres-sociaux.fr/inscription-enfance/>

- Pour les vacances d'été 2025, les inscriptions **du 05/05 au 27/06/25**

ALM, ALSH : enfance@csc-schoelcher.fr Point Vert : coordination.enfance@csc-schoelcher.fr

**3 absences non justifiées entraîneront une désinscription de votre enfant.
Si maladie le jour même, appel avant 9h00 et justificatif dans la journée.**

IV. L'accueil de l'enfant

1. L'arrivée et le départ de l'enfant dans la structure

L'enfant âgé de moins de 6 ans doit être accompagné par un parent devant les locaux de la structure et confié à un-e animateur-trice.

Les enfants âgés de moins de 6 ans sont recherchés uniquement par leurs parents ou par une personne majeure nommée par écrit sur la fiche de renseignements.

Autorisation aux accueils périscolaires, ALSH, pour les mineurs de plus de 12 ans de chercher les enfants de moins de 7 ans, si les parents le permettent.

Les enfants autorisés à rentrer seuls partiront à l'heure indiquée par les parents.

Par mesure de sécurité, nous demandons aux parents de chercher leurs enfants auprès d'un-e animateur-trice.

2. L'alimentation

Les goûters de 10h00 et 16h00 sont à fournir par la famille de l'enfant. **Les sucreries, les chips et les sodas sont interdits**, trop gras, trop sucré, trop salé, sans apport nutritif intéressant et mauvais pour la santé et les dents.

Les repas sont conçus par l'équipe de restauration du CSC Victor Schœlcher de manière variée et équilibrée. **Les régimes alimentaires proposés : repas standards, sans porc et halal.**

Les parents dont l'enfant a un PAI avec allergie alimentaire fournissent son repas



3. Les affaires personnelles

Il est nécessaire que tous les objets de l'enfant ou autres effets personnels soient marqués à son nom et soient aux normes CE. Si l'enfant apporte des jouets personnels, il en est responsable. L'association décline toutes responsabilités en cas de pertes, de vols ou de détérioration.

4. Maladie de l'enfant

- **Si la maladie se déclare à la maison**

En cas de maladie de l'enfant, les parents sont tenus de prévenir sans délai le responsable de la structure. En cas de **maladie bénigne**, le responsable évaluera si l'état de santé de l'enfant permet son accueil, tant pour son bien-être que pour celui des autres enfants.

- Si l'enfant a une **maladie contagieuse**, il est important de prévenir l'association, afin d'informer l'ensemble des parents. L'enfant ne sera réadmis que sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.

La liste des principales maladies nécessitant une éviction et un certificat de non-contagion est la suivante : covid, varicelle, gale, teigne, herpès, pédiculose, conjonctivite purulente, coqueluche, oreillons, rougeole, rubéole, scarlatine, tuberculose, méningite, ...

- **Si la maladie se déclare à la structure**

Lorsqu'une maladie se déclare pendant la présence de l'enfant, les parents sont prévenus immédiatement. Ils sont dans l'obligation de venir chercher l'enfant si la température dépasse 38 °C ou à défaut une des personnes autorisées sur la fiche sanitaire.

- **L'accueil d'enfant sous traitement**

PAI Allergies - avec trousse complète obligatoire pour accueillir votre enfant

Pour toute administration de médicaments, une ordonnance médicale est obligatoire. Aucun médicament ou assimilé ne sera donné sans ordonnance.

Par contre un des parents pourra venir administrer lui-même les médicaments sans ordonnance, les médicaments ne pouvant pas être dans le sac de l'enfant.

Le nom de l'enfant doit être noté sur les boîtes et flacons.

Les parents doivent tenir le responsable informé des médicaments administrés durant les heures qui précèdent l'arrivée en structure, ceci pour éviter tout surdosage.

Pour des raisons évidentes de contagion, les enfants qui ont des poux et/ou des lentes ne peuvent être accueillis.

7. Le sommeil

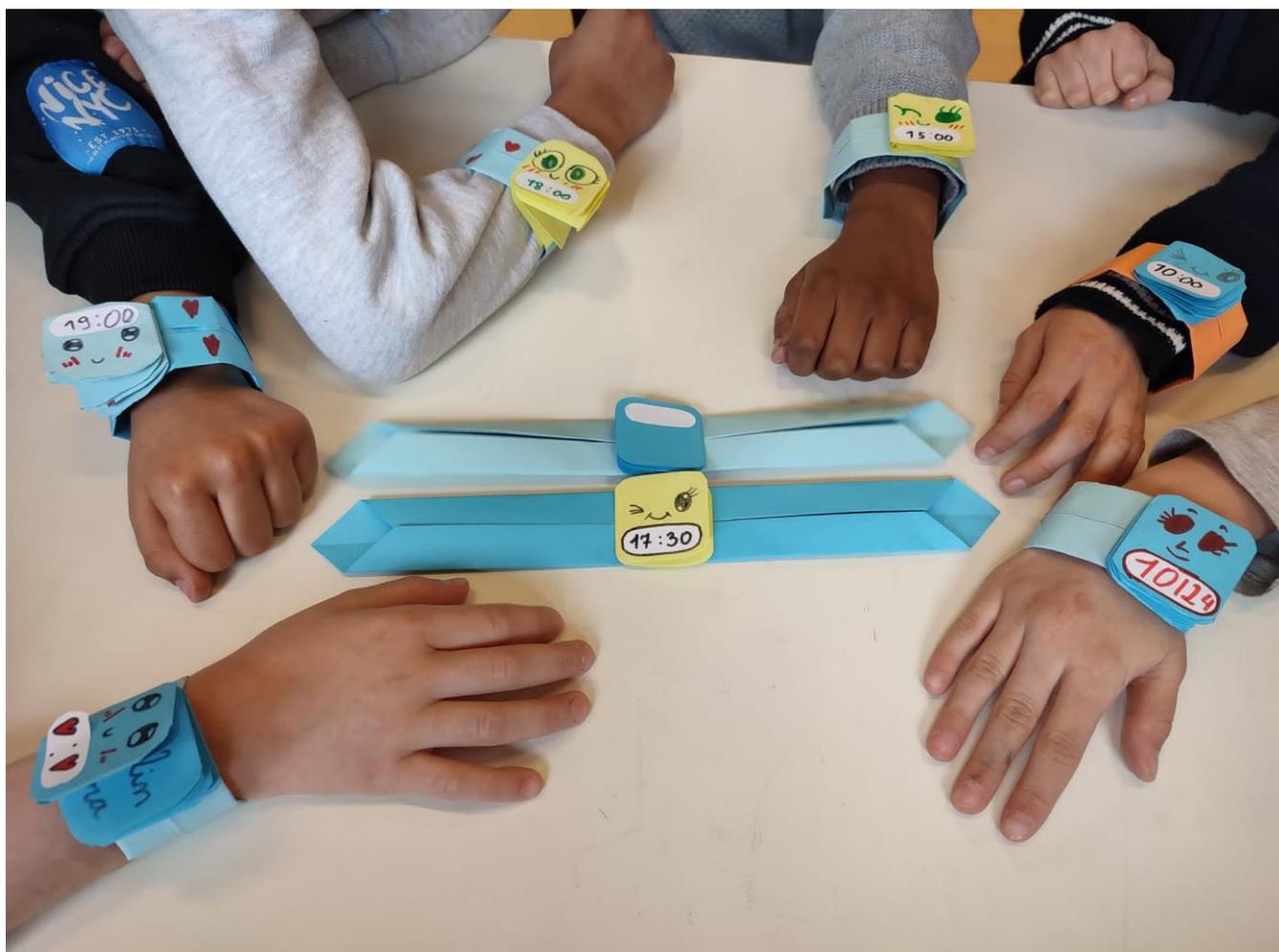
Un temps de sieste est prévu pour les enfants d'âge maternel, si le besoin se fait sentir, après le repas de midi. Les enfants sont installés sur des lits dans une pièce au calme. Les enfants peuvent apporter des objets personnels pour ce moment (propres, marqués à son nom et aux normes CE). Les parents seront sollicités pour savoir si leur enfant a l'habitude de faire une sieste.

8. La sécurité

Les parents sont tenus de prévenir de tout incident survenu à la maison (chutes, blessures...) et de même ils sont informés de tout événement survenu au Centre Social et Culturel Victor Schœlcher.

9. L'assurance

En tant qu'organisateur, le Centre Social et Culturel Victor Schœlcher informe les parents de l'obligation de souscrire un contrat d'assurance pour les activités scolaires et extrascolaires.



V. Le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement des Accueils de Loisirs répond aux exigences légales. L'ensemble du personnel d'animation est qualifié pour prendre en charge les enfants accueillis au sein de notre structure. Le personnel d'encadrement est tenu de se soumettre aux exigences d'hygiène et médicales.

Le respect des enfants et du personnel

« Les manquements au Règlement Intérieur du Secteur Enfant, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants ou de l'équipe éducative par les enfants ou leurs familles peuvent donner lieu à des sanctions. »

L'association se réserve le droit d'appliquer des sanctions envers les contrevenants : avertissement, entretien, exclusion temporaire et ou exclusion définitive de l'accueil.

Toute contestation ou réclamation pourra être faite par courrier à la responsable du secteur enfance, qui prendra les décisions adéquates, en accord avec la direction du CSC Victor Schoelcher.



VI. Modifications

Le présent règlement peut être modifié après délibération par le Bureau de l'Association.
Il est applicable même si les parents ne sont pas encore destinataires de ce règlement.



CREER, IMAGINER, JOUER, GRANDIR, DECOUVRIR, VIVRE ENSEMBLE, PARTAGER...

A VOS AGENDAS EVENEMENTS FESTIFS 2024/2025

SEPTEMBRE : du 02 au 13 rencontres conviviales équipe enfance et famille
07 Portes ouvertes, la rentrée à Cro

OCTOBRE : Mercredi 23/10 Au fil des saisons : l'automne
Jeudi 31 Fête de l'étrange

NOVEMBRE 18 au 29 Semaines droits des enfants

DECEMBRE : Vendredi 06 Fête des Lumières
Mercredi 18 Fête et spectacle ALM, ALSH

JANVIER: 06 au 10 Galettes des rois
Mercredi 22 Au fil des saisons : l'hiver

FEVRIER: Vendredi 14 Fête de l'amitié

MARS : Mercredi 05 Carnaval avec déambulation et bal masqué

AVRIL : Mercredi 09 Au fil des saisons : le printemps

MAI : 05 au 16 Semaines sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage
Lire en famille

JUIN : Du 02 au 06 Semaine des jeux au Secteur Enfance
Mercredi 25 Au fil des saisons : l'été
Samedi 28 Fête de l'été



Contacts :

Secteur Enfance

Par tél : **06 73 70 19 87**, ou par mail : coordination.enfance@csc-schoelcher.fr

Accueil Périscolaire à l'école Camille Hirtz

Par tél : **06 73 70 19 87** ou par mail : enfance@csc-schoelcher.fr

ALM, les accueils périscolaires se déroulant au CSC,

Par tél : **06 73 70 21 79** ou par mail : enfance@csc-schoelcher.fr

ALSH

Par tél : **06 73 70 12 72** ou par mail : enfance@csc-schoelcher.fr



Centre Social et Culturel Victor SCHOELCHER

56 rue du Rieth—67200 STRASBOURG

Tél.: 03.88.77.76.75 / Fax : 03.88.77.76.76

Email : contact@csc-schoelcher.fr

Site : cscvictorschoelcher.centres-sociaux.fr

Facebook : Secteur enfance CSC Victor Schoelcher

